

Décembre 2006

an n° 16

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026

webdelib

ID : 076-217604479-20260928-M_DL260928_159-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Seine-Maritime

Arrondissement du
HAVRE

VILLE DE MONTIVILLIERS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers d'après la Loi	33
Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de Conseillers présents	27
Nombre de Pouvoirs	6
Nombre de Votants	33
Extrait de la délibération affiché le 8 Décembre 2006	

Reçu à la s/s Préfecture
et pour copie conforme le

Par délégation
Le Maire Général
Kémy BONNET

L'an deux mille six, à dix huit heures trente, par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 20 Novembre 2006, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Gabriel BANVILLE, Maire.

Appel nominal :

Michel SAUVAGE, Claudine TALBOT, Serge LECOQ [Présent à partir de la question n°5], Marie-Hélène AVIEGNE, Laurent LEBARQ, Jean-Claude BLONDEL, Martine BRUGER, André GUILLOIS, Denise RIBET, Christian LAPEL, Jean-Pierre HUCHER, Lucette GAND, Annie LE NAOUR, Jean-Marie TOULLEC, Jean-Michel VALLERY, Catherine OMONT, Lydie MEZERAU, Guillaime BAILLARD [Présente à partir de la question n°5], Alain DUBOS, Isabelle CREVEL, Gilbert LECOMPTE, Bernard AUZOU, Jean-Pierre BUNEL, Nicole LANGLOIS, Josiane LECOMPTE, Jean-Luc GONFROY.

Excusés ayant donné pouvoir :

René BOUTEILLER (Pouvoir à Claudine TALBOT), Alain BIDOIS (Pouvoir à Michel SAUVAGE), Christine CASSAGNABERE (Pouvoir à Gabriel BANVILLE), Yannick LE COQ (Pouvoir à Laurent LEBARQ), Martine BERANGER, (Pouvoir à Isabelle CREVEL), Karine LECOQ (Pouvoir à Serge LECOQ à partir de la question n°5).

Désignation du Secrétaire de séance :

Isabelle CREVEL est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 7 DECEMBRE 2006

QUESTION : n° 16

OBJET : Campagne de ravalement des façades - 2^{ème} Tranche - Annule et Remplace la délibération du Conseil Municipal du 28 Septembre 2006.

RAPPORTEUR : Madame Marie-Hélène AVIEGNE

Lors du Conseil Municipal du 28 Septembre 2006, il a été procédé à la modification du périmètre de la seconde tranche de la campagne de ravalement des façades.

Toutefois, lors de la séance du Conseil Municipal, il a été ajouté par erreur que la deuxième tranche ne concernerait la Rue Vattelière que dans sa « deuxième partie ». Or, sur décision de la Commission d'Urbanisme en date du 30 Mai 2006, la Rue Vattelière doit être incluse dans la deuxième tranche de la campagne de ravalement dans son intégralité.

Toutefois, conformément à l'article 8 de l'arrêté municipal en date du 20 Mars 2003 prescrivant la mise en œuvre de la campagne de ravalement, « les propriétaires qui justifieront avoir procédé au ravalement de leurs immeubles depuis moins de 10 ans ne seront pas tenus d'y procéder à nouveau ».

Il est donc nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération du 28 Septembre 2006 par les dispositions suivantes :

« Lors du Conseil Municipal du 8 Décembre 2005, un périmètre définissant la seconde tranche avait été établi et sur décision de la Commission d'Urbanisme ce périmètre est modifié et élargi :

Concernant la Rue René Coty : des travaux d'assainissement devant être réalisés par la C.O.D.A.H., il est préférable de retirer la Rue René Coty du périmètre et de la remplacer par le Cours Sainte-Croix, partie comprise entre la Gare et la Salle des Fêtes, et de l'étendre au début de l'Avenue Foch à hauteur du n° 15.

Il a été décidé d'élargir le périmètre à :

- la Rue Bonvoisin
- la Rue des Docteurs Ducastel
- la Rue Vattelière

Afin que les façades des petits commerces de la ville soient
**vous propose d'ajouter au périmètre initial du Centre Ville Ancien précisé
par la délibération générale du 27 Avril 2002 :**

• L'ensemble des magasins du Centre Commercial « Belle - Etoile ».

• Les commerces autour d'Intermarché :

- le supermarché
- la pharmacie
- la boulangerie
- le café

**Pour mémoire le périmètre établi par l'obligation de ravalement du Centre
Ville fixé par la délibération en date du 27 Juin 2002 :**

- Rue Léon Gambetta, dans sa totalité
- Place François Mitterrand
- Impasse Carnot
- Rue Oscar Germain
- Place du Cœur
- Rue Michel, jusqu'à la place du Commandant O'Reilly y compris
- Rue Cardot
- Rue du Docteur Fortier
- Rue des Tanneurs
- Rue Vattelière, jusqu'à la rue Gérardin
- Rue de la République dans sa totalité
- Rue du Docteur Bonnet
- Rue de la Poissonnerie
- Rue Henri Lemonnier
- Place du Docteur Chevallier
- Rue René Coty
- Rue Girot
- Rue Sainte Catherine
- Place Raoul Ancel
- Rue des Mégissiers
- Rue Félix Faure
- Rue du Faubourg Assiquet, jusqu'à la place des Combattants y compris
- Rue des Docteurs Ducastel, jusqu'au parking Bonvoisin y compris
- Rue Bonvoisin jusqu'au parking
- Rue de la Commune
- Cours Sainte Croix.

La première tranche qui est en cours d'achèvement concerne les rues suivantes :

- Place François Mitterrand
- Rue Léon Gambetta dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' or 'L' shape with a horizontal line extending to the right.